



VIENNOUVELLE finances

JOURNAL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ.E.S CGT FINANCES
NUMÉRO 46 DÉCEMBRE 2023

**Pensions : l'heure
a sonné ... pour
revaloriser**

Éditorial



MOBILISATIONS... DES PRIORITES

La paix

La CGT a eu une réaction claire et immédiate pour condamner fermement les attaques perpétrées par le Hamas d'une violence inédite le 7 octobre dernier, puis la répression sanglante et les crimes de guerre commis par l'armée israélienne dans les territoires palestiniens à Gaza et en Cisjordanie. Dès le 8 octobre, la CGT a exigé un cessez-le-feu et l'ouverture d'un processus de paix et la recherche d'une solution politique et diplomatique qui doit reposer sur le respect du droit international et des résolutions de l'ONU et sur la création d'un État de Palestine viable et souverain au côté de l'État d'Israël. La CGT continue d'adresser tout son soutien aux victimes israéliennes et palestiniennes et à leurs familles, comme nous continuons de réclamer la libération des otages israéliens.

Non à l'austérité que veulent imposer les directives européennes.

L'Euro-manifestation intersyndicale du 12 décembre à Bruxelles a eu lieu à la veille de la réunion du conseil européen des 14 et 15 décembre qui doit décider de nouvelles restrictions budgétaires. On le sait, ces coupes frapperaient d'abord et surtout les dépenses sociales et les services publics,

alors que le projet d'accord prévoit d'exclure les dépenses d'armement du calcul du déficit. Si ces règles d'austérité étaient adoptées, les conséquences seraient immédiates en France avec 15 à 30 milliards de coupes qui seraient imposées dans les dépenses dès 2024. Elles seraient catastrophiques pour l'environnement en repoussant encore les investissements massifs nécessaires. Cette journée de mobilisation était une nouvelle démonstration d'unité des organisations syndicales françaises qui ont réitéré leur interpellation à Emmanuel Macron: la France doit combattre le retour de ces règles d'austérité qui plongeraient l'Europe dans une grave crise économique

Augmenter les salaires et les pensions

Dans toute l'Europe, l'inflation a grignoté les salaires et les pensions, sauf là où ils sont indexés sur les prix, comme en Belgique. Dans le même temps, les profits des entreprises continuent de capter encore plus de richesses créées et les gouvernements comme les employeurs refusent d'augmenter les salaires, ce qui accentue d'autant les

inégalités entre les femmes et les hommes. Selon l'indice Insee, une augmentation plus forte depuis deux ans des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles est constatée.

Les personnes en retraite le ressentent au premier chef, eux qui subissent les hausses des dépenses de santé. La Sécurité sociale est de plus en plus remplacée par la complémentaire santé, certes indispensable mais qui coûte de plus en plus cher. Par ailleurs, les personnes en retraite souffrent davantage de la raréfaction des services publics qui leur deviennent de plus en plus indispensables.

En application des dispositions législatives, c'est une revalorisation de 5,3 % qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2024. Mais le compte n'y est pas au regard des équivalents de 2 à 3 mois de pensions perdus pour les retraités depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron.

SOMMAIRE :



- 03 • La Palestine à Montreuil
- 04 - 05 • Une revalorisation des pensions a minima
- 06 - 07 • Négociation PSC
- 08 - 09 • 12ème congrès UCR CGT
- 10 • La mutualité à la direction générale des impôts, puis à la DGFIP
- 11 • Les extrêmes droites en France
- 12 • Aigre doux Balayons devant notre porte

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro :

Guy CARRIERE
Jean-Paul GIRARD
Fabienne JANNEAU
Dominique MICAT
Aurélien QUINTANA
Jean-Claude SARDIN
Patricia TEJAS
Myriam THUEUX
Maquette: Hélène Canot

MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Guy CARRIERE

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 0317 S 08364
N° ISSN : 2276-1063

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT
263 rue de Paris
Case 540 - 93514 - Montreuil cedex
TÉL : 01 55 82 76 66
Courriel : ufr@cgtf finances.fr
PRIX 0,50 €
Internet : www.cgtf finances.fr

LA PALESTINE A MONTREUIL

Le 8ème congrès de l'AFPS (Association France Palestine Solidarité) a réuni plus de 200 délégué.e.s les 2 et 3 décembre dernier dans les locaux de la CGT à Montreuil.

L'actualité dramatique en Palestine, non seulement à Gaza sous les bombes depuis le 7 octobre, sous blocus depuis 16 ans, et qui a subi 5 agressions israéliennes majeures (2009, 2012, 2014, 2021, 2022), mais également en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, a nourri les débats.

Parmi les invité-es accueilli-es: Madame Hala Abou Hassira, ambassadrice de Palestine originaire de Gaza et qui a perdu 60 membres de sa famille, donne les chiffres des victimes au 1er décembre 2023: 3% de la population de Gaza dont 93% de civils!. En vue de réaliser l'appropriation de la terre palestinienne et de la vider de ses habitants palestiniens, depuis 1948 la population est transférée de force. L'urgence est à un cessez-le-feu immédiat, la seule référence doit être le droit international et le soutien de la solidarité internationale le moyen d'y parvenir.

Pour Salah Hammouri, c'est la seconde Nakba², 30 ans après les accords d'Oslo, un génocide contre tout le peuple palestinien, et pas seulement contre Gaza, un plan préparé de longue date avec les accords d'Abraham. A Jérusalem, il évoque une «Nakba silencieuse». La cause palestinienne est revenue au 1er plan. La libération de tous les 11 000 prisonniers politiques palestiniens est une étape indispensable pour définir une politique permettant la construction d'un Etat palestinien.

Un Bédouin de la région de Masafer Yatta, au sud d'Hébron, évoque le harcèlement quotidien et la violence des colons et de l'armée israélienne dont l'objectif est de vider Masafer Yatta de toute sa population palestinienne pour accaparer la terre. La politique de transfert forcé de population mise en œuvre par l'État d'Israël est appliquée dans toute la zone C en Cisjordanie et Masafer Yatta est une cible privilégiée.

La défense des libertés associatives qui coûte du temps, de l'énergie et parfois de l'argent contre les recours contre les interdictions de manifestation et/ou de rassemblements est un point fort de la présentation du rapport d'activité.

Les débats d'orientation ont porté sur des aspects juridiques, notamment la plainte à la CPI⁽³⁾, avec le risque que seuls des Palestiniens puissent être poursuivis du fait de la non-signature du Traité de Rome⁽⁵⁾ par Israël ; le refus de l'instrumentalisation de la juste lutte contre l'antisémitisme et le rejet de l'amalgame antisionisme/antisémitisme ; l'engagement pour la libération de Georges

Ibrahim Abdallah ; la nécessité d'intensifier la campagne BDS⁽⁴⁾ et tout particulièrement en direction de Carrefour qui, après avoir annoncé en assemblée générale des actionnaires son retrait des colonies, provoquant la colère des autorités israéliennes, contribue à l'économie de guerre en fournissant des colis de produits de la marque aux soldats.

Le congrès a adopté la proposition de créer un «slogan» commun à toutes nos campagnes dans le cadre du BDS, «boycott apartheid Israël». Une des lignes directrices est de ne pas décider pour les Palestiniens de la forme d'organisation étatique qu'ils souhaiteront mettre en place dès lors que tous les leviers indispensables seront entre leurs mains, en particulier : droit au retour de tous les réfugiés, libération de tous les prisonniers politiques, fin de l'apartheid, possibilité d'organiser des élections.

Le congrès a élu les 50 membres du Conseil national et a confié la présidence à Anne Tuaille, première femme à ce poste.



(2) «Nakba» = catastrophe

(3) CPI = Cour Pénale Internationale

(4) BDS = Boycott, désinvestissements, sanctions

(5) Traité de Rome du 17/07/1998 créant le Statut de la Cour Pénale Internationale

Une revalorisation des pensions de retraite a minima

Monsieur Le Maire, ministre de l'économie a annoncé le 29 septembre lors d'un entretien avec des lecteurs du journal le Parisien que toutes les retraites seraient revalorisées de 5,2 % au 1^{er} janvier 2024, tout en précisant que le gouvernement appliquerait les dispositions du Code de la Sécurité sociale.

Ce chiffre de 5,2 % est celui qui est mentionné dans le projet de Loi de financement de la Sécurité sociale. En application des dispositions législatives c'est une revalorisation de 5,3 % qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2024. Quant aux retraites complémentaires elles n'ont été revalorisées que de 4,9 % au 1^{er} novembre 2023 soit - 0,4 % par rapport à l'inflation. Par contre les revalorisations pour les retraites du RAFP ou de l'IRCANTEC ne sont pas connues.

Un certain nombre de médias présente cette revalorisation de 5,3 %, si le gouvernement respecte les dispositions du Code de la Sécurité (ce qui n'a pas toujours été le cas), comme une bonne nouvelle et presque un cadeau du gouvernement. En réalité cela ne conduira qu'à la remise à niveau de nos pensions par rapport à l'inflation mesurée par l'indice INSEE de novembre 2022 à octobre 2023. Et depuis novembre 2023 la dégradation du niveau de nos pensions est entamée. Il est nécessaire de revenir au dispositif antérieur d'une revalorisation de nos pensions en fonction de l'inflation attendue pour l'année à venir.

Cette mesure conduirait à une amélioration incontestable par rapport à la situation actuelle, pour autant elle ne serait pas pleinement efficace car l'indice INSEE n'est pas représentatif des dépenses réelles de l'immense majorité des retraité-e-s concernées essentiellement par les dépenses d'alimentation, d'énergie, de logement et de santé.

De fait le montant de nos pensions de retraite est en permanence en perte constante par rapport à la hausse des prix et cela est particulièrement vrai lorsque l'inflation est importante. Ainsi les retraités qui percevaient une pension mensuelle nette (hors prise en compte de l'impôt sur le revenu) de 990 € en 2016 auront perdu près de 2 600 € fin 2023 pour celles et ceux n'ayant que des pensions de base et un peu plus de 2 700 € pour ceux ayant 2/3 en retraite de base et 1/3 en complémentaire AGIRC ARRCO. Pour celles et ceux ayant 1 500 € mensuels en 2016 les pertes passent à 6 500 et 6 600 €. Et cela est encore beaucoup plus importants en comparant avec l'évolution du SMIC ou du salaire mensuel de base. Et ce ne sont que les pertes dues aux gouvernements Macron, elles sont plus importantes en remontant plus loin dans le temps.

Ainsi année après année le gouvernement réussi à faire baisser le poids des pensions de retraite dans le PIB, répondant ainsi aux injonctions de la communauté européenne.

Comme l'a réaffirmé la résolution du 12^e congrès de l'UCR concernant la revalorisation des pensions il faut une augmentation immédiate de 10 % du montant de nos pensions afin de compenser en partie les pertes cumulées et principalement depuis l'arrivée de Macron.

L'article L 161-25 du code de la Sécurité sociale fixe la règle de calcul de la revalorisation des pensions des régimes de base sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle calculée sur les douze derniers publiés par l'indice



INSEE l'avant dernier mois qui précède la date de revalorisation des pensions de retraite de base.

En langage compréhensible cela veut dire que ce coefficient est calculé en comparant la moyenne des indices INSEE de novembre 2022 à octobre 2023 (115,96) à la moyenne de novembre 2021 à octobre 2022 (110,15). Soit $115,96 / 110,15 = 1,053$ donc + 5,3 %.

L'article L 136-8 du code de la Sécurité sociale fixe la règle de calcul de la revalorisation des seuils d'imposition aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA, 1% assurance maladie sur les complémentaires et 1,3 % de cotisation en Alsace-Moselle) en fonction de l'évolution en moyenne des prix de l'avant dernière année.

En langage compréhensible cela veut dire en fonction du coefficient est calculé en comparant la moyenne des indices INSEE de l'année 2022 (111,24) à la moyenne de l'année 2021 (105,60). Soit $111,24 / 105,60 = 1,053$ donc + 5,3 %.

**TABLEAU DES TAUX DE CSG, CRDS ET CASA POUR LES RETRAITÉS EN 2024 (1)
EN FONCTION DE L'AVIS D'IMPOSITION 2023 CALCULÉ SUR LES REVENUS DE 2022 (RFR 2022).**

	Exonération	CSG 3,8 % CRDS 0,5 % (2)	CSG 6,6 % CRDS 0,5 % CASA 0,3 % (2) (3)	CSG 8,3 % CRDS 0,5 % CASA 0,3 % (2) (3)
1 part	Inférieur ou égal à 12 230 €	12 231 € à 15 988 €	15 989 € à 24 812 €	Égal ou supérieur à 24 813 €
1,5 part	Inférieur ou égal à 15 495 €	15 496 € à 20 257 €	20 258 € à 31 435 €	Égal ou supérieur à 31 436 €
2 parts	Inférieur ou égal à 18 760 €	18 761 € à 24 525 €	24 526 € à 38 059 €	Égal ou supérieur à 38 060 €
2,5 parts	Inférieur ou égal à 22 026 €	22 027 € à 28 794 €	28 795 € à 44 682 €	Égal ou supérieur à 44 683 €
<p>(1) Cf la circulaire de la CNAV du xx décembre 2023. (1) Cotisation à 1,3 % en Alsace Moselle depuis le 1^o avril 2022. (2) Cotisation maladie au taux de 1% sur les retraites complémentaires.</p>				

Rappel : La CSG à 3,8 % est déductible du revenu imposable. Pour la CSG à 6,6 % et à 8,3 % 2,4 % ne sont pas déductibles. La CRDS et la CASA ne sont pas déductibles.

La règle de gestion du dispositif d'atténuation du franchissement du plafond d'assujettissement au taux de 3,8 % permet de conserver ce taux. Ainsi ceux qui étaient en dessous d'un RFR en 2021 leur permettant de bénéficier d'un taux 0 ou 3,8 % en 2023 et qui franchissent le plafond avec leur RFR 2022, les conduisant à un taux de CSG de 6,6 ou 8,3 % en 2024, conserveront en 2024 le taux de 3,8 %. Ils restent également non assujettis à la CASA et au 1% assurance maladie sur les complémentaires. Il faut franchir 2 années consécutives le plafond pour perdre le taux de 3,8 % et devenir redevable de la CASA et du 1%.

Négociation PSC : Bercy ignore les retraités !

RAPPEL HISTORIQUE

1946 : L'Assemblée constituante votait le projet de généralisation de la Sécurité sociale et de la retraite : « La loi nouvelle s'insère dans le développement d'une évolution historique amorcée dès la fin du XIXe siècle et qui tend à garantir à chacun qu'il disposera, en toutes circonstances, de revenus suffisants pour assurer sa subsistance et celle de sa famille », des mots qui résonnent encore aujourd'hui face aux attaques incessantes du capitalisme contre le monde du travail et contre notre régime solidaire de retraites par répartition assis sur les cotisations !

En 1947, la loi dite Morice reconnaît le besoin d'un régime particulier d'assurances sociales développées par les mutuelles de fonctionnaires : la protection sociale complémentaire (PSC) qui regroupe la santé et la prévoyance (les garanties décès, incapacité, invalidité et perte de salaire). Depuis ce modèle mutualiste non lucratif est sans arrêt fragilisé. En effet il s'agit pour le capital de gagner des parts de marchés qui jusqu'alors, pour partie, lui échappent. C'est dans ce contexte qu'est négocié en 2013 la prise en charge des cotisations de protection sociale complémentaire par l'employeur dans le secteur privé via un accord national interprofessionnel que la CGT ne signera pas.

En 2022, cet accord est transposé dans la fonction publique, un accord unanime en santé est signé dans la fonction publique et un accord majoritaire en prévoyance est signé dans la fonction publique d'État en 2023. Des négociations s'ouvrent dans tous les ministères.

OÙ EN SOMMES-NOUS À BERCY ?

En santé, très vite nous nous rendons compte que les sacrifiés de cet accord seront

en premier lieu les retraités et en second lieu les familles monoparentales donc principalement les femmes.

En effet si le panier de soin négocié en grande partie grâce à la CGT est de bonne qualité, la cotisation pour y accéder serait d'environ 80 euros la première année pour les actifs (hors option). Quelles conséquences sachant que la participation de 50% par l'employeur ne vaut que pour les actifs dans le cadre d'une adhésion obligatoire ?

L'adhésion des retraités est facultative et leurs cotisations pourront augmenter jusqu'à 175% dans les premières années soit une cotisation possible de 140 euros par agent hors option et hors prévoyance. A cela pourra s'ajouter la cotisation du conjoint majorée, selon l'accord, de 10%, soit un total pour un couple de 294 euros. Tout ça sans aucune participation de l'État.

Pour les familles monoparentales, le reste à charge pour l'agent (hors option et hors prévoyance) serait de 40 euros déduction faite de la part employeur (50%) mais s'ajouteront ½ cotisation (40 euros) par enfant mineur et 1 cotisation complète (80 euros) par enfant majeur. Pour une famille avec 2 enfants mineurs et un enfant majeur, on peut arriver à un reste à charge de $40+40+40+80=200$ euros !

En prévoyance, l'accord Fonction publique de l'État permet des avancées statutaires entre 2024 et 2027 pour les actifs sur l'amélioration du capital décès, le versement de rentes éducation pour les orphelins en cas de décès, une couverture plus conséquente des congés des longues et graves maladies. C'est aussi, un système rénové de l'invalidité d'origine non professionnelle permettant le retour à une activité professionnelle lorsqu'il n'y a pas d'incapacité totale à l'exercice de leurs missions et la poursuite

de l'acquisition de trimestres jusqu'à l'âge de 62 ans, avec un droit au départ anticipé à la retraite. Une participation de l'employeur de 7 euros sera aussi allouée pour les actifs dans le cas d'adhésion facultative. De grosses zones d'ombre demeurent sur le congé de maladie ordinaire, congés de longue durée où rien n'est prévu dans cet accord à part une clause de revoyure en 2029.

Mais là aussi, rien de prévu du côté des retraités, aucune participation de l'employeur, quid de la perte d'autonomie ?

Face à cette réalité édifiante, la CGT finances a été la seule fédération à refusé de signer l'accord de méthode qui enferme la négociation dans ce carcan injuste. Elle ira néanmoins à toutes les séances de négociations prévues jusqu'au printemps 2024 et portera les exigences des actifs et des retraités. La CGT aux Finances ne peut se résoudre à être spectatrice d'une séquence qui se jouerait sans elle car elle continue à croire aux rapports de force. C'est pourquoi nous proposons une série d'action actifs et retraités pour exiger que Bercy revoit sa copie.

La CGT Finances et son UFR exigent que les retraité-e-s du Ministère ne soient pas les grands oubliés de la négociation en cours et qu'ils et elles bénéficient au même titre que les actifs de la participation de l'employeur à hauteur d'un minimum de 50% de la cotisation PSC tenant compte des solidarités intergénérationnelles. Il importe aussi que la prévoyance (incapacité de travail, de l'incapacité, de l'invalidité, handicap et du décès) y soit ajoutée et traitée en même temps que la couverture santé.

Pétition en ligne : <https://chng.it/yXQXGrkgw5>



#PÉTITION

Adresse à Monsieur le Ministre des finances...

La sécurité sociale est le principal pilier de la protection sociale avec son fondement, la doctrine suivante : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Elle repose sur les richesses créées par le travail et sur les principes d'unicité, d'universalité, de solidarité, de démocratie.

Depuis sa création, elle a connu et connaît aujourd'hui encore bien des reculs et la protection sociale complémentaire (PSC) a pris à bien des égards une place de plus en plus importante. Après les négociations sur la Santé au niveau de la Fonction Publique, et celle sur le volet prévoyance, s'ouvre au niveau du ministère les négociations sur la santé et la prévoyance.

Pour la CGT Finances et son UFR, la couverture en santé et en prévoyance doit répondre aux besoins des actifs et aussi des retraités. Les projections tarifaires aujourd'hui mieux connues nous démontrent que ce sont les revenus les plus faibles et les familles monoparentales qui paieront, si rien ne change, le prix fort en voyant leurs cotisations sérieusement augmentées.

En effet, non seulement les retraités vont voir leurs cotisations augmenter jusqu'à 175% de la cotisation de base, mais les actifs qui élèvent seuls leurs enfants vont subir une augmentation significative de leurs cotisations pour la couverture de leurs enfants qui représentera 50% de la cotisation pour les mineurs et 100% pour les enfants majeurs.

La CGT réaffirme la responsabilité sociale de l'État employeur vis-à-vis des actifs mais aussi des retraités car ils sont « réquisitionnables » par le préfet en cas de force majeure, ils restent donc des agents de l'État.

A ce titre, ils doivent bénéficier des mêmes droits et garanties que les actifs.

La CGT Finances et son UFR exigent que les retraité-e-s du Ministère ne soient pas les grands oubliés de la négociation en cours et qu'ils et elles bénéficient au même titre que les actifs de la participation de l'employeur à hauteur d'un minimum de 50% de la cotisation PSC tenant compte des solidarités inter-générationnelles. Il importe aussi que la prévoyance (incapacité de travail, de l'inaptitude, de l'invalidité, handicap et du décès) y soit ajoutée et traitée en même temps que la couverture santé.

PÉTITION

LA FÉDÉRATION CGT-FINANCES ET SON UFR APPELLENT LES PERSONNELS DU MINISTÈRE ACTIFS ET RETRAITES À SIGNER ET FAIRE SIGNER MASSIVEMENT CETTE PÉTITION

NOM :

Prénom :

Signature :

12EME CONGRES UCR CGT

Le 12ème congrès UCR-CGT s'est tenu du 27/11 au 01/12 2023 à St Malo.

L'UFR Finances disposait de 3 mandats de délégués et de 1800 voix mais en raison d'un empêchement de dernière minute d'un de nos camarades, deux délégués étaient présents.

L'assemblée des congressistes était composée de 330 délégués dont 175 représentants des USR et 154 les UFR.

Les délégué-es dont 140 femmes (42%) et 190 hommes (58%) assistaient pour 75% d'entre eux à un premier congrès UCR.

Enfin 85% des délégué-es sont abonnés à Vie Nouvelle.

Le congrès disposait de 182066 voix et pouvait donc valablement délibérer.

Après un hommage aux disparus et les interventions de l'UL de Saint-Malo, de l'USR et de l'UD, Marc Bastide, secrétaire général sortant a présenté le rapport d'ouverture et d'activité rappelant le chaos dans le monde, les crises et guerres qui se multiplient, l'impact du capital financier.

Mais dans toutes ces régions du monde, Haïti, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Kenya, Somalie, Afghanistan, Syrie, Yémen, Sud Soudan, Gabon les populations ont leur mot à dire.

Dans le cadre du conflit entre Israël et Gaza, la CGT appelle à un cessez-le-feu immédiat. La manifestation du 18/11 a rassemblé plus de 100 000 personnes.

La mondialisation accentue la fracture entre riches et pauvres.

La CGT souligne la responsabilité de la Russie lors de l'invasion de l'Ukraine et la légitimité du peuple ukrainien. Elle réaffirme solidarité et soutien aux syndiqués ukrainiens et son soutien aux libertés en Ukraine, Russie et Biélorussie.

Après avoir rappelé les actions engagées au cours de la période écoulée dont la manifestation du 02/12/2021 à Paris, Marc Bastide a déploré au nom de la CGT la réélection de Macron et l'élection à l'assemblée nationale de 90 députés RN.

Enfin il a souligné la période intense que notre syndicat a traversé avec le mouvement social inédit contre la réforme des retraites en même temps que la CGT préparait son 53ème congrès.

Lors du débat général qui s'est ensuite ouvert, ont été abordées notamment les questions suivantes :

- Les pertes de pouvoir d'achat considérables subies notamment par les retraités d'où notre revendication d'augmentation immédiate de 10% ;
- Les exonérations patronales de cotisations sociales qui affectent le budget de la Sécurité sociale ;
- La demande de déconjugalisation des aides sociales à l'identique de ce qui est désormais acquis pour l'allocation d'adulte handicapé ;
- Le prélèvement scandaleux par l'exécutif du livret A et du LDDS pour alimenter le budget militaire ;
- Le rappel de l'action menée par nos camarades de Bourgogne Franche-Comté contre les fermetures de lits d'hôpital et les déserts médicaux sous forme d'une pétition qui a obtenu 14700 signatures de citoyens directement sur le terrain. ;

- La gratuité des transports qui est revenue à de nombreuses reprises dans le débat ;
- La Sécu à 100% à ne pas confondre avec le 100% santé mis en place par les pouvoirs publics. La confusion existe...

RAPPORT D'ORIENTATION

Le rapport d'orientation présenté par Cathy Cau, candidate au secrétariat général, s'inscrit dans la démarche et les revendications du 53 congrès de la CGT et de l'UCR.

Les délégué.e.s ont pu intervenir sur les seuls amendements non retenus. L'UFR Finances a pu ajouter un titre propre au paragraphe traitant du « pôle financier public et nationalisé. » Les diverses interventions n'ont pas permis de modifier le texte tel qu'écrit initialement par la commission ad hoc comme par exemple sur la réforme de la fiscalité.

Les modifications acceptées l'ont été à la marge.

Le rapport d'orientation a été adopté à plus de 92,14 % des votants.

Puis le rapport financier a été adopté par 90,35 % des votants.

Intervention de Sophie BINET, Secrétaire générale de la CGT.

Sophie Binet a rappelé les nombreux conflits en cours dans le monde.

Elle a souligné particulièrement la poussée de l'extrême-droite en Argentine, aux Pays Bas, en Espagne, en Irlande, en Italie qui montre combien la CGT va devoir encore accentuer sa lutte contre les

obscurantistes et pour les droits de l'homme et du citoyen dans la période à venir et notamment dans la perspective de 2027.

Elle a rappelé le relatif échec de notre organisation dans l'extension de la grève et la démarche syndicale unitaire exemplaire au cours du conflit des retraites mais l'unité sur la base de nos revendications doit servir à l'élévation du rapport de force.

THEMES DE RÉFLEXION

Enfin deux tables rondes au cours du congrès ont ouvert le débat sur deux thèmes :

Pourquoi un syndicalisme retraité et son évolution ?

Comment militer à la retraite ?

On ne peut que constater que les délégués n'apportent pas de réponse concrète à ces questions difficiles qui appellent sans doute à une remise en question de notre démarche et de notre manière d'agir.

L'une des évolutions consiste en une interaction plus forte entre les USR et les UFR.

Il apparaît également nécessaire d'utiliser plus les moyens disponibles de communication entre les diverses structures.

Mission est confiée à la nouvelle équipe dirigeante de l'UCR et à la commission exécutive de poursuivre la réflexion et d'impulser les initiatives qui s'imposeront.

Intervention de notre camarade secrétaire générale de la SPI-CGIL, équivalent de l'UCR en Italie qui a souligné la convergence des revendications des retraités en France et en Italie et la difficulté particulière à laquelle sont confrontés nos camarades retraités italiens face à un gouvernement d'extrême-droite.

Son intervention a été particulièrement appréciée et applaudie très chaleureusement.

Le congrès s'est achevé le 01/12 par la présentation des nouveaux responsables UCR élus BN/CE/CFC et le salut aux partants.



De gauche à droite : Yves Emoul (comité d'organisation) - Hélène Salaiün (Comité rédaction Vie Nouvelle) - Aurélien Quintana (UFR) - Sylvie Melgares (USR 18) - Myriam Thueux (UFR) - Alain Guichard (USR 56) - Eve Kieffer (USR 68) - Claude Mas (USR 13) - Jean-Michel Groisier (UL St Malo)

SUPPRESSION DES CHEQUES VACANCES AUX RETRAITEES UNE NOUVELLE ATTAQUE CONTRE LE DROIT À LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE DES RETRAITÉES DE LA FONCTION PUBLIQUE

PAR CIRCULAIRE EN DATE DU 02/08/2023, LE GOUVERNEMENT A DÉCIDÉ DE SUPPRIMER LE DROIT AUX CHÈQUES VACANCES DES RETRAITÉS À COMPTER DU 01 OCTOBRE 2023.

LE RECOURS GRACIEUX DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DÉPOSÉ LE 20/09/2023 A ÉTÉ BALAYÉ D'UN REVERS DE MAIN PAR LE MINISTRE. SELON LUI, CETTE «DISPOSITION A ÉTÉ DÉCIDÉE DANS LE CADRE D'ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES DANS LE CONTEXTE DE LA PUBLICATION DES LETTRES-PLAFONDS PRÉPARATOIRES AU PLF (PROJET DE LOI DE FINANCES) POUR 2024 AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2023 SANS IMPLIQUER DE CONCERTATION PRÉALABLE. POUR L'UFR FINANCES CGT, C'EST INACCEPTABLE.

LES CHÈQUES-VACANCES CONSTITUAIENT UNE AIDE INDISPENSABLE POUR L'ACCÈS AUX VACANCES DES PLUS MODESTES EN PERMETTANT UN ÉTALEMENT DE LEUR COÛT. ENCORE UNE FOIS, CE GOUVERNEMENT «ÉCONOMISE» SUR LE DOS DES PLUS HUMBLÉS. L'UFR FINANCES NE MANQUERA PAS D'INTERPELLER LES REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DES FINANCES LORS DE L'ENTREVUE PRÉVUE AU COURS DU 1ER TRIMESTRE 2024.

La mutualité à la direction générale des impôts, puis à la DGFIP

Une histoire riche d'enseignements, mais également de bien des déceptions.

Il faut remonter au temps du syndicat cgt des contributions indirectes qui avait mis sur pied la Caisse de Secours ouverte aux adhérents du syndicat. Créée en 1925 pour répondre aux besoins pressants de certains camarades privés de salaires pour raisons (principales) de santé. A cette période la Sécurité sociale n'existait pas et, à part quelques secours ponctuels de l'administration, l'agent frappé par la maladie ne pouvait espérer aucun secours.

Puis rapidement la caisse étend ses activités : préparation aux concours, cautions pour les prêts immobiliers, assurance mutuelle des comptables, premiers versements d'indemnités maladie. La caisse s'inquiète également des ravages causés par la tuberculose et achète le château de Granès dans le Tarn et Garonne pour le séjour des convalescents. Ce château restera longtemps un emblème fort du syndicat, de la caisse de secours et de la mutuelle qui lui a succédé.

A la fusion des services en 1970, le syndicat des indirects devient le Syndicat National des Agents de la DGI (SNADGI) Une nouvelle mutuelle est créée la Mutuelle Nationale de la DGI (MNDGI). L'adhésion au syndicat n'est plus obligatoire, pour rejoindre la mutuelle. Mais les liens entre les deux organisations restent forts : attachement aux valeurs syndicales, à la défense de la Sécurité Sociale. Le secrétaire de la Mutuelle était membre de la commission exécutive du syndicat. Pendant de nombreuses années au pied de la tribune de l'AG de la Mutuelle était déroulée une

banderole portant fièrement le texte suivant : « **Une mutuelle qui clame son indépendance à l'égard du mouvement syndical se prépare à devenir dépendante de tous ceux qui se réclament de l'anti syndicalisme** ».

La prophétie se réalisera malheureusement des années plus tard ! Ainsi la MNDGI, forte des réalisations sociales de la Caisse de Secours, connaîtra un vrai engouement à la DGI. De nombreux centres de vacances sont achetés en plus des deux existants. Des prestations sociales nouvelles apparaissent. Il faut également rappeler que pour faire « de l'ombre » à la mutuelle d'essence syndicale l'administration pousse à la mise sur pied d'une seconde mutuelle qui s'appellera MGI et dont les dirigeants sont issus de la haute administration. La MNDGI, prendra pendant des années des adhérents à la MGI. Gestion démocratique d'un côté, gestion sous la tutelle de l'administration de l'autre côté, la MNDGI, vit des heures de gloire notamment en prenant régulièrement des adhérents à la mutuelle concurrente.

Notre mutuelle a une gestion saine, l'autre connaît des difficultés. C'est alors que se font jour des projets de fusion. Malgré une opposition de nombreux adhérents de la MNDGI, et avec le débauchage de certains militants, la fusion se produira dans les années 80. C'en est fini de la mutuelle progressiste. La nouvelle mutuelle dénommée Mutuelle des Agents des Impôts (MAI) abandonnera tout le combat idéologique, et deviendra un organisme de

distribution des prestations complémentaires de santé. Tout le secteur touristique des centres de vacances disparaît. On ne sait pas trop ce que sont devenus ces merveilleux centres de vacances. On coupera les liens avec le monde syndical. Tous les principes qui fondaient le mouvement mutualiste disparaissent ou s'étiolent. La cotisation unique selon le revenu disparaît au profit d'une cotisation modulable selon le risque. Les décisions ne sont plus prises dans les assemblées générales mais par un conseil d'administration. Les AG ne font qu'entériner. Les pratiques liées au secteur marchand prennent le dessus. Rémunérations de dirigeants importantes. Dépenses somptuaires pour des congrès. Les frais de gestion flambent 20 à 25% pour certaines mutuelles alors que la gestion de la sécurité sociale est autour de 6% ! On s'acoquine avec des groupes aux finalités plus commerciales que mutualistes (Ystria, Harmonie, Vyv.)

Bref, notre mutuelle n'est que l'ombre bien pâle de ce que voulaient les fondateurs à l'origine.

Il appartient à nos organisations de la CGT d'être à nouveau à l'initiative pour reprendre le terrain trop longtemps délaissé, et réinvestir le monde mutualiste pour qu'il redevenue ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : Une œuvre collective répondant très largement à tous les besoins sociaux des adhérents doublée d'une gestion démocratique. Vaste programme diront certains !

Les extrêmes droites en France

Le MRAP (1) avait publié jadis, en 1983, une brochure intitulée «ce que vous devez savoir sur Jean-Marie Le Pen et son parti». Nous appelions alors à manifester contre la fête «Bleu, Blanc, Rouge» (BBR) – du FN à St Vrain.

40 ans plus tard, ce n'est plus une brochure qu'il faudrait écrire, c'est un livre. Et il se trouve que Jean-Paul Gautier en a écrit 2 chez Syllepse: En 2017, «Les Extrêmes droites en France de 1945 à nos jours» et en 2022 «Antifasciste(s) des années 1960 à nos jours». Deux très bons livres.

Il y a des extrêmes droites qui militent pour des objectifs différents et selon des méthodes différentes. C'est assez complexe et difficile à résumer. L'histoire des extrêmes droites est faite de fusions et de scissions de petits groupes. Certains, issus du pétainisme, sont des pro-nazis toujours profondément antisémites, d'autres sont des nationalistes surtout en défense des colonies françaises et fustigent féroce­ment l'abandon, par De Gaulle, de l'Indochine puis de l'Algérie. Certains sont pour l'action violente, façon OAS, d'autres sont plus électoralistes et donc en recherche d'une base sociale en allant soit vers les commerçants et artisans, soit vers les agriculteurs et paysans. Enfin un troisième groupe se veut producteur de contenu identitaire et culturel comme le GRECE.

A retenir : L'indépendance de l'Algérie en 1962 «ne passe pas», pas plus que la fin des colonies, une fraction d'alors. Tout un imaginaire pro-colonial d'une «Grande France Impériale» s'effondre chez certains et produit un effroyable racisme anti-maghrébins surtout, anti-africains et anti-asiatiques plus largement. Il y a outre l'anti-communisme courant, une haine féroce qui s'est développée contre le gaullisme au moment du référendum sur l'Algérie et jusqu'à ce que l'extrême droite s'effondre du fait de ses divisions.

Il y a surtout alors – c'est ce qu'il faut retenir de 1962 – une haine féroce contre les maghrébins de France. Ce racisme inouï se déploie sans vergogne pendant 10 ans jusqu'en juillet 1972, date de la loi contre le racisme mais elle perdure ensuite avec une vigueur que l'on imagine encore mal de nos jours. Ce n'est donc pas pour rien que va surgir la «Marche contre le Racisme et pour l'Égalité» fin 1983 de Marseille à Paris. Nous sommes à un peu plus de 20 ans après la fin de la guerre d'Algérie, une guerre qui finalement ne s'est jamais complètement terminée eu égard aux crimes racistes qui perdurent. Les marcheurs, surtout issus de familles d'origine du Maghreb, disent stop ! Nous sommes pleinement français et nous voulons le respect, la dignité et l'égalité ! Vivre ensemble libres et égaux !

*Source : MRAP - Revue «Différences» avec leur autorisation

62 : UN NOUVEAU COLLECTIF EST NE !

DEPUIS LE 30 NOVEMBRE DERNIER, L'UFR FINANCES COMPTE UN NOUVEAU COLLECTIF ET ÉLARGIT AINSI SON IMPLANTATION DANS LES TERRITOIRES. LES RETRAITÉ-ES CGT DES FINANCES DU PAS DE CALAIS ONT EN EFFET DÉCIDÉ DE S'ORGANISER EN COLLECTIF EN LIEN AVEC LES SYNDIQUÉS ACTIFS.

LA 1ÈRE RÉUNION S'EST TENUE DANS UN LIEU CONVIVAL À GIVENCHY-EN-GOHELLE EN PRÉSENCE, POUR PARTIE, DE LA SECRÉTAIRE DE SECTION DU 62, AMANDINE KOSLOWSKI.

UNE DIZAINE DE RETRAITÉS ÉTAIENT PRÉSENTS BIEN DÉCIDÉS À ÉTOFFER RAPIDEMENT LE COLLECTIF MALGRÉ LES DIFFICULTÉS DE DÉPLACEMENT LIÉES À L'ÉTENDUE DU DÉPARTEMENT. SANS SURPRISE, LES ÉCHANGES AU COURS DE CETTE 1ÈRE RENCONTRE ONT

PORTÉ SUR LE POUVOIR D'ACHAT, EN BERNÉ DANS LE PAS DE CALAIS COMME AILLEURS, ET LA RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE QUI SUSCITE BEAUCOUP D'INQUIÉTUDE CHEZ LES CH'TIS-RETRAITÉS.

Aigre doux

Balayons devant notre porte !

Quelle initiative peut être prise pour que les actifs syndiqués deviennent des retraités syndiqués ?

Qui dans l'organisation n'a pas un jour élucubrè sur cette question ?

Y-a-t-il un seul syndicat ou une seule fédération qui n'a pas créé et édité un petit fascicule baptisé de l'ambitieux vocable : « la continuité syndicale » ?

Mais voilà, de l'ambition aux résultats il y a un gouffre. Seuls 3 syndiqués sur 10 conservent une carte syndicale la première année de retraite.

Pourtant, ils sont présents ces anciens. Dans les 14 manifestations contre la réforme des retraites, n'a-t-on pas vu plus de cheveux blancs ou de cranes dégarnis que d'actifs de tous âges ?

Combien de retraités ne participent pas à la vie associative et sportive et même à des activités syndicales ? Ils en sont souvent les chevilles ouvrières, pleines d'expérience et de valeurs glanées au fil de leur vie de militant.

Cette vie démontre à l'évidence, et encore aujourd'hui, qu'ils ne recherchent pas de l'assistanat, mais qu'ils continuent à agir pour tous ? En un mot, ils sont actifs !

Les structures syndicales, chacune à leur tour prennent des orientations et prononcent des vœux appelant à cette continuité syndicale ! Mais dans les actes ce sont des vœux pieux !

Dans le meilleur des cas, les instances de décisions acceptent un, voire deux retraités. Reconnaissance de compétences ou bonne conscience. Certains diront c'est mieux que dans « la crèmerie » d'à côté... il n'y en a pas. C'est vrai qu'économiquement, un retraité cotise moins cher qu'un actif, alors parfois, il a « la chance » d'avoir 1/2 vote dans les congrès. N'y regardons pas de trop près, car dans certaines fédérations, il y a plus de retraités que d'actifs qui sont syndiqués.

Ce constat apparaît encore plus prégnant lorsque des « accords » sont signés sans tenir compte ni de l'avis des retraités, ni de leur situation. Récemment la validation de l'accord sur la Protection

Sociale Complémentaire pour la Fonction Publique d'Etat ou encore la signature par la CGT de l'accord AGIRC/ARRCO illustrent bien cette dichotomie.

Evidemment, il est toujours possible d'un côté de reconnaître que ces signatures correspondent à des améliorations ou de l'autre éviter une ponction des ressources par le gouvernement, mais dans les deux cas, le sort des retraités n'a pas ou pas assez été pris en compte. L'augmentation des retraites complémentaires inférieure à celle du coût de la vie, pas plus que l'oubli pur et simple de la situation des retraités en matière de prévoyance ne suffisent à rassurer les populations concernées.

Signer ou pas, justifier ou non ces décisions confortent le constat que, malgré les discours ou les vœux des instances syndicales, pas celles d'à côté mais les nôtres, que pour leur donner du crédit, il va leur falloir augmenter le braquet de la considération...

Forum

Pays de Lorient

Manif des retraités : 430 cartes pétition remises au sous-préfet de Lorient

La nouvelle journée de mobilisation des retraités a réuni 180 personnes, mardi, à Lorient. Des retraités dans la très grande majorité mais aussi quelques actifs « concernés » par cette question du pouvoir d'achat. « Il est en chute libre », constate Alain Guichard de la CGT. « L'énergie, le logement, l'alimentation, ce sont les postes qui ont le plus augmenté. Les retraités sont les oubliés de la politique du gouvernement mais, d'une manière générale, ce sont les salaires ! Les seuls qui vont bien, ce sont les ultras riches ». Peu avant le rassemblement, plusieurs représentants du groupe des 9 (CGT, FO, FSU, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA) ont remis au sous-préfet de Lorient 430 cartes pétition. « Ce sont des cartes pour exiger une majoration des pensions de retraite de 10 % au 1^{er} juillet 2025 », précise le cégétiste. Après les prises de paroles, les manifestants ont défilé dans les rues de Lorient.

